



Litige Officier du ministère public

Par **SeverineLB**, le **25/06/2016** à **14:30**

Bonjour, rnrnLe 1er avril 2015, mon mari est verbalisé pour "émissions de bruits gênants d'un véhicule à moteur" sur sa moto. Il signe un boîtier électronique et doit donc payer 90€ d'amende. rnrnEn novembre 2015 nous sommes prélevés de 375€ sous l'intitulé "blocage opposition administrative" majoré de 18€ de frais de dossier. Nous n'avions auparavant reçu ni contraventions, ni quelques relances que ce soit. rnNous envoyons donc un courrier à l'officier du ministère pour contester le bien fondé de ce prélèvement, auquel nous recevons un refus. rnNous avons alors envoyer un deuxième courrier lequel a lui aussi été refusé. rnPuis nous avons ensuite reçu une convocation au procès contre l'officier du ministère public le jeudi 9 juin 2016. rnrnMon mari s'y rend et le juge décide que l'amende serait maintenue, mais que les majorations seront remboursées (car le policier avait mal noté l'adresse de notre domicile ce qui rendait impossible la réception de l'amende et des relances). rnLe 21 juin 2016, nous recevons un courrier nous demandant de payer 90€ + 31€ de frais de justice (Nous n'avons pas reçu de compte rendu du jugement, c'est le seul et unique courrier après le procès). rnrnNous devons donc encore nous acquitter d'un montant de 121€, alors même que la somme qui nous est due ne nous a pas été remboursée. rnCe qui nous amène aujourd'hui à la somme totale dépensée de 514€. Nous avons dû emprunter à nos familles, ce qui nous met dans une situation gênante/angoissante et nous avons la sensation de ne jamais en voir l'issue. Pouvez-vous nous aider ? En vous remerciant par avance.